



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03-08-2026 /

Dossier complet le : 03-08-2026 /

N° d'enregistrement : 021798/KK P

1 Intitulé du projet

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE DE COMMERCES ET DE BUREAUX avec la creation d'un parking pour vehicules legers de 59 places de stationnement

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LES HALLES CONCEPT

Raison sociale

LES HALLES CONCEPT

N° SIRET

53859263500014

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FARBOS

Prénom(s)

Jean-Jacques

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment a usage de commerce et de bureaux, accompagne de l'aménagement de ses espaces extérieurs, comprenant notamment un parc de stationnement de 59 places pour véhicules légers. Le projet intègre des aménagements visant à limiter son impact environnemental. Les places de stationnement seront réalisées en dalles drainantes végétalisées afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et de réduire l'imperméabilisation des sols. La gestion des eaux pluviales sera assurée à la parcelle par une noue d'infiltration intégrant une fosse de plantation d'arbres d'une surface d'environ 175 m². L'aménagement paysager prévoit également la plantation de 20 arbres à large canopée, destinés à améliorer l'intégration du projet dans son environnement, à favoriser la biodiversité ordinaire, à créer des zones d'ombrage sur le parking et à contribuer à la réduction des îlots de chaleur. L'ensemble du projet est conçu dans une démarche de gestion durable des eaux pluviales et de valorisation paysagère du site.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de créer un bâtiment destiné à accueillir une activité de commerce et des bureaux, afin de répondre aux besoins de développement de l'activité sur le territoire et d'offrir des locaux fonctionnels, adaptés aux usages actuels. L'aménagement du site comprend la réalisation d'un parc de stationnement de 59 places répondant aux besoins des usagers et du personnel, tout en intégrant des solutions favorisant la préservation de l'environnement. Le projet vise notamment à : assurer une gestion des eaux pluviales à la source grâce à des places de stationnement en dalles drainantes végétalisées et à une noue d'infiltration paysagère ; limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales ; renforcer la qualité paysagère du site par la plantation de 20 arbres à large canopée ; améliorer le confort thermique des usagers en créant des zones d'ombrage et en contribuant à la réduction des îlots de chaleur ; favoriser une insertion harmonieuse du projet dans son environnement tout en répondant aux exigences réglementaires en matière d'aménagement des parcs de stationnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront, dans un premier temps, la préparation et la sécurisation du chantier, suivies des opérations de terrassement nécessaires à l'implantation du bâtiment, des voiries, des réseaux et des aménagements extérieurs. La construction du bâtiment sera réalisée selon les techniques courantes du bâtiment. Les réseaux divers (eau potable, électricité, télécommunications, assainissement et gestion des eaux pluviales) seront mis en œuvre conformément aux prescriptions des gestionnaires et aux réglementations en vigueur. Les aménagements extérieurs comprendront la création des voiries de circulation, d'un parc de stationnement de 59 places, dont les emplacements seront réalisés en dalles drainantes végétalisées, ainsi que la mise en œuvre d'une noue d'infiltration intégrant une fosse de plantation d'arbres d'une surface d'environ 175 m² destinée à la gestion des eaux pluviales à la parcelle. Les travaux se termineront par les aménagements paysagers, comprenant notamment la plantation de 20 arbres à large canopée et la mise en place des espaces végétalisés. Pendant toute la durée du chantier, les nuisances seront limitées par la mise en œuvre des mesures habituelles de gestion de chantier : balisage et sécurisation des emprises, limitation des émissions de poussières par arrosage si nécessaire, entretien régulier des engins afin de prévenir les risques de pollution accidentelle, gestion réglementaire des déchets de chantier par tri et évacuation vers des filières agréées, et respect des horaires de travail afin de limiter les nuisances sonores. Les travaux seront réalisés sur une emprise déjà destinée à être aménagée et n'impliqueront pas de procédés industriels particuliers ni d'utilisation de

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase d'exploitation À l'issue des travaux, le bâtiment accueillera une activité de commerce et des bureaux. Son fonctionnement générera principalement les déplacements des clients, visiteurs, salariés et des véhicules de livraison, dans des proportions compatibles avec la vocation de la zone d'implantation. Le parc de stationnement de 59 places permettra d'assurer le stationnement des usagers sur la parcelle. Les places réalisées en dalles drainantes végétalisées, associées à une noue d'infiltration d'environ 175 m², assureront une gestion des eaux pluviales à la source en limitant le ruissellement et en favorisant leur infiltration. Les aménagements paysagers, comprenant la plantation de 20 arbres à large canopée, contribueront à l'intégration paysagère du projet, à l'amélioration du confort thermique des usagers, au développement de la biodiversité ordinaire et à la réduction des effets d'îlot de chaleur. L'exploitation du site ne mettra en œuvre aucun procédé industriel susceptible de générer des nuisances ou des pollutions significatives. Les déchets produits par les activités seront collectés, triés et évacués conformément à la réglementation en vigueur.

Phase de démantèlement En cas de cessation définitive de l'activité, les éventuelles opérations de démolition seraient réalisées conformément à la réglementation applicable au moment des travaux. Les matériaux issus de la démolition feraient l'objet d'un tri à la source et seraient orientés vers des filières de réemploi, de recyclage ou d'élimination agréées. Les réseaux seraient neutralisés ou déposés selon leur nature et les terrains remis dans un état compatible avec leur usage futur. Aucun impact environnemental spécifique lié au démantèlement n'est

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire- autorisation Direction générale de l'Aviation civile

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
surface du parking nombre de places type de revetement:dalles drainantes vegetalises	(1498, m²) (59, places) (712.50, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de Prevention des Risques Retrait et Gonflement des sols Argileux
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Arrete prefectoral portant sur la lutte contre les termites
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Zone de repartition des eaux sur le bassin Adour-Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	180m environ
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de prélèvement direct d'eau dans le milieu naturel. Seul le bâtiment projeté sera raccorde au réseau public d'adduction d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas excédentaire en matériaux. Les terres issues des terrassements seront, dans la mesure du possible, réutilisées sur site pour les remblais, les modèles paysagers et les aménagements associés à la noue d'infiltration. Les éventuels excédents résiduels seront évacués vers une filière adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessitera des apports de matériaux pour la réalisation de la structure des stationnements, des cheminements et des aménagements paysagers, notamment pour la mise en œuvre des couches de
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le PPRGA est a prendre en compte Une etude de sol a ete realisee, le projet la prend en compte
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La creation du parc de stationnement de 59 places engendrera des déplacements de vehicules lies principalement aux usagers, salaries, visiteurs et, le cas echeant, aux livraisons et interventions necessaires a l'exploitation du site. Le trafic genere restera lie a l'activite de commerce et de bureaux et sera compatible avec la desserte et la vocation du secteur. Le projet ne prevoit pas de creation d'infrastructure routiere majeure.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet sera susceptible de generer des nuisances sonores liees principalement aux mouvements des vehicules sur le parc de stationnement, aux manoeuvres et aux déplacements des usagers. Ces emissions
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les vibrations eventuellement liees aux déplacements et aux manoeuvres des vehicules sur le parc de stationnement seront faibles, ponctuelles et sans incidence notable sur l'environnement proche.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est susceptible de generer des emissions lumineuses liees principalement a l'eclairage du parc de stationnement et aux phares des vehicules. L'eclairage exterieur sera limite aux besoins de securite et de
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Uniquement de maniere indirecte et limitee: rejets atmospheriques lies aux emissions des vehicules frequentant le parc de stationnement. Ces emissions seront limitees et liees exclusivement au trafic routier genere par les usagers du parking. Le projet ne prevoit aucune installation fixe generatrice d'emissions atmospheriques polluantes.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Dechets non dangereux et inertes: OUI Dangereux: NON Le projet sera susceptible de generer, principalement en phase travaux, des dechets non dangereux et des dechets inertes lies aux operations de terrassement et d'amenagement du parc de stationnement. Les dechets inertes seront constitues notamment des eventuels deblais et materiaux minéraux issus des terrassements. Les dechets non dangereux pourront notamment
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet intègre dès sa conception plusieurs mesures destinées à éviter et réduire ses incidences sur l'environnement. Les 59 places de stationnement seront réalisées en dalles drainantes végétalisées afin de limiter l'imperméabilisation des sols et de favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Une noue d'infiltration / fosse de plantation d'environ 175 m² permettra de gérer les eaux pluviales à la parcelle et de limiter le ruissellement. Le projet prévoit également la plantation de 20 arbres à large canopée afin de renforcer la végétalisation du site, créer de l'ombrage, améliorer son intégration paysagère et limiter les effets d'îlot de chaleur. Pendant les travaux, les emprises seront limitées au strict nécessaire, les déchets seront triés et orientés vers des filières adaptées et les mesures nécessaires seront prises pour limiter les poussières, le bruit et les risques de pollution accidentelle. L'éclairage du parking sera limité aux besoins de sécurité et de fonctionnement du site et conçu afin de limiter les nuisances lumineuses. Ces mesures seront maintenues et entretenues pendant la durée d'exploitation du parking. Elles permettent de limiter les incidences du projet sur les sols, les eaux pluviales, le paysage, la biodiversité et le confort climatique. Aucun impact résiduel notable n'est identifié à ce stade.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet et des mesures prévues pour éviter et réduire ses incidences, il est estimé que le projet ne devrait pas être soumis à une évaluation environnementale. Le projet prévoit notamment des solutions permettant de limiter l'imperméabilisation des sols et de gérer les eaux pluviales à la parcelle (dalles drainantes végétalisées et noue d'infiltration d'environ 175 m²), ainsi que la plantation de 20 arbres à large canopée. Le projet ne prévoit pas d'activité génératrice de rejets ou de nuisances significatives et les incidences liées au trafic, au bruit et aux émissions lumineuses resteront limitées à l'exploitation normale du parc de stationnement. Les mesures prévues permettent ainsi de réduire les incidences potentielles du projet sur l'environnement et la santé humaine. En

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom FARBOS

Prénom Jean-Jacques

Qualité du signataire représentant des Halles Concept

À LAUJUZAN

Fait le 31-07-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)